seule chose est certaine, c'est que Marat, espérant être couronné à Lyon comme à Rouen, avait trouvé le moyen de faire imposer (je dis *imposer* parce que les désirs du gouverneur-protecteur étaient considérés alors comme des ordres) à l'Académie lyonnaise la même question d'optique qu'à Rouen.

Ceci dit, reprenons la suite des faits. Le procès-verbal de la séance académique du mardi 9 mars 1784 porte que :

« ... M. de La Tourrette a fait part d'une lettre qu'il a reçue ¹ de M. le duc de Villeroy qui le prie d'en présenter une addressée directement à Messieurs de l'Académie. Celle-ci a été ouverte, et lue par M. le directeur (c'est la lettre dont je viens de donner le texte ci-dessus)... MM. les Académiciens, délibérant à l'instant sur cet objet, ont arrêté unanimement que ce sujet demeuroit, dès à présent, fixé et seroit proposé pour le premier prix de physique que l'Académie auroit à décerner. Chacun des opinans auroit désiré que l'Académie pût en devancer le terme, mais ayant proposé la mixtion de l'alun dans le vin pour le prix de physique de 1785, par le dernier programme imprimé et publié cy-devant, elle n'est plus libre de changer le sujet, et d'un autre côté, la fondation de M. Christin étant alternative entre les arts, les mathématiques et la physique, elle ne peut, n'ayant aucun autre fonds, décerner un nouveau prix de physique avant 1788. Ce dont le secrétaire a été chargé de rendre compte à M. le duc de Villeroi... ».

En réponse à la missive de La Tourrette, le duc de Villeroy fit envoyer à l'Académie la nouvelle lettre suivante, encore plus importante que la première, et contenant, à mon sens, la clef de l'affaire ou la solution de l'énigme:

- « A Paris, le 10 juin 1784. Messieurs, M. de La Tourrette m'a fait part de la manière dont vous avés bien voulu accueillir la demande que je vous ai faite, au sujet du programme sur la différente réfrangibilité des rayons hétérogènes. Soyés, je vous prie, bien persuadés que je suis très sensible à toutes les choses flatteuses que M. de La Tourrette m'a mandé de la part de l'Académie.
- « Mais, Messieurs, le but que l'on se propose seroit manqué, si l'examen de cette intéressante question étoit différé jusqu'en 1788, époque avant laquelle le prix ordinaire de phisique ne peut pas avoir lieu, d'après les usages de l'Académie. La solution de ce problème doit décider d'un établissement dispendieux, et je vois avec une véritable satisfaction que c'est votre suffrage qui déterminera cet établissement.

Je vous prie donc, Messieurs, de bien vouloir proposer à votre première séance, le

Rev. Lyon., III, 1V

^{1.} Cette lettre a naturellement été gardée par La Tourrette et ne se trouve pas dans les archives de l'Académie.